



DOSSIER D'INFORMATION

DE L'ASSEMBLEE

DU VENDREDI 24 JUIN 2016 à 10 HEURES

**Hôtel NOVOTEL
Place des Paraiges
Centre St Jacques
57000 Metz**

LE MOT DU PRESIDENT

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

2015, une très bonne année pour notre Groupe, notre chiffre d'affaires progresse de 5 % et nous constatons l'amélioration de nos résultats qui ont été multipliés par deux.

Notre endettement représente 500 K€ à fin décembre 2015 et nos engagements financiers se terminent au premier semestre 2016.

Tous nos efforts effectués depuis quelques années afin d'améliorer nos résultats ont été payant, nous continuons nos efforts dans les années à venir car notre marché très concurrentiel, demande une réactivité rapide de notre part, afin d'être à l'écoute de nos clients et du marché.

Pour l'année 2016 notre groupe prévoit une hausse de notre chiffre d'affaires ainsi que de nos résultats. Les premiers mois de cet exercice nous confortent dans nos prévisions.

Nous continuons notre développement tant organique que par croissance externe suivant les offres du marché.

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires, que nos collaborateurs ainsi que moi-même, déployons tous nos efforts afin d'améliorer et de faire avancer notre Groupe.

Le Président du Directoire

Thierry DOUDOT

SOMMAIRE

Ordre du jour

- Rapport de gestion du Directoire au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et sur les comptes consolidés ;
- Rapports des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes annuels, des comptes consolidés de l'exercice clos 31 décembre 2015, des conventions règlementées et quitus aux membres du Directoire, du Conseil de surveillance et des commissaires aux comptes ;
- Affectation du résultat – distribution de dividendes ;
- Renouvellement des mandats des membres du Conseil de surveillance ;
- Fixation des jetons de présence alloués au Conseil de surveillance ;
- Programme de rachat d'actions
- Pouvoirs pour les formalités.

Projets de résolutions

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes annuels

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de surveillance et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels qu'ils lui sont présentés se soldant par un bénéfice de 6.488.645 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Directoire, aux membres du Conseil de surveillance et aux commissaires aux comptes quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME RESOLUTION : Approbation des comptes consolidés

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2015 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion.

TROISIEME RESOLUTION : Affectation du résultat - Distribution de dividendes

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 6.488.645 euros de la manière suivante :

Origine :

- Résultat de l'exercice 6.488.645,00 €

Affectation :

- Dividendes (0,46 € par action).....1.169.085,40 €
- Réserve CICE4.413.926,00 €
- Autres réserves 905.633,60 €

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 6 juillet 2016.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que, suite à la Loi de Finance pour 2013, les dividendes perçus, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 21%.

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende
31.12.2014	0,23
31.12.2013	0,23
31.12.2012	0,23

QUATRIEME RESOLUTION : Conventions réglementées

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-86 et suivants du Code de commerce, approuve expressément ce rapport.

CINQUIEME RESOLUTION : Examen de la convention de prestations de direction, de développement et de relations publiques (frais de siège) conclue entre la société DLSI SA à la société MARINE INTERIM SAS

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 225-86 et suivants du Code de commerce, approuve le maintien de l'autorisation de la convention de prestations de direction, de développement et de relations publiques (frais de siège) conclue entre la société DLSI SA à la société MARINE INTERIM SAS, sur lequel le Conseil de surveillance n'a pas pu valablement délibérer faute d'atteindre le quorum requis.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel les actionnaires intéressés n'ont pas participé étant précisé que leurs actions sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

SIXIEME RESOLUTION : Examen de la convention d'avance en compte-courant d'associé consentie par la société DLSI SA à la société MARINE INTERIM SAS

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 225-86 et suivants du Code de commerce, approuve le maintien de l'autorisation de la convention d'avance en compte-courant qui y est mentionnée, sur lequel le Conseil de surveillance n'a pas pu valablement délibérer faute d'atteindre le quorum requis.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel les actionnaires intéressés n'ont pas participé étant précisé que leurs actions sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

SEPTIEME RESOLUTION : Examen de la convention de prestations de centre d'appel conclue entre la société DLSI SA à la société MARINE INTERIM SAS

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 225-86 et suivants du Code de commerce, approuve le maintien de l'autorisation de la convention de prestations de centre d'appel qui y est mentionnée, sur lequel le Conseil de surveillance n'a pas pu valablement délibérer faute d'atteindre le quorum requis.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel les actionnaires intéressés n'ont pas participé étant précisé que leurs actions sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

HUITIEME RESOLUTION : Jetons de présence

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de surveillance pour l'exercice en cours à 140.000 euros.

NEUVIEME RESOLUTION : Renouvellement de mandats de membres du Conseil de surveillance

L'assemblée générale, constatant que le mandat de membre du Conseil de surveillance de :

- **Monsieur Raymond DOUDOT** est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.
- **Monsieur Jean-Marie NANTERN** est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.
- **Monsieur Laurent LUTZ** est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

DIXIEME RESOLUTION : Programme de rachat d'actions

L'assemblée générale autorise le directoire à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital social de la société aux fins de financer la liquidité des titres de la société pour une durée de 18 mois et en terme de cours, un cours maximum unitaire de 20 €.

Elle prend acte que le comité d'entreprise sera informé de la décision adoptée par l'assemblée générale.

Elle prend acte que le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % sus-indiqué correspond au nombre d'actions acheté déduction faite du nombre d'actions revendu pendant la durée de l'autorisation.

Elle autorise le directoire à opérer ces opérations par tous moyens, sachant que ces actions peuvent être annulées dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois, sous réserve de l'autorisation de réduire le capital social donnée par l'assemblée générale statuant aux conditions d'une assemblée générale extraordinaire.

ONZIEME RESOLUTION : Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Le Directoire

DLSI

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.082.980 euros
Siège social : Avenue Eric Bousch – Technopôle Sud – 57600 FORBACH
RCS SARREGUEMINES 389 486 754

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 JUIN 2016

EXPOSE SOMMAIRE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

I. RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIETE D.L.S.I. SA

1. *Activité de la Société*

DLSI est un prestataire de services dont l'activité principale est la mise à disposition de personnel intérimaire ainsi que le recrutement de personne pour nos clients. Au cours de l'exercice 2015, DLSI a acquis la société C2A CONSEIL et l'a absorbé par une transmission universelle du patrimoine en décembre.

2. Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 130.139.130 € par rapport à 123.520.681 € pour l'année précédente.

Le résultat de l'exercice se monte à 6 488 644 € par rapport à 3 448 347€ pour l'exercice précédent.

Le capital social de la société s'élève à 5 082 980 € et les fonds propres à 27 115 450 €.

3. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement important n'est survenu depuis le commencement de l'exercice en cours jusqu'à l'établissement du présent rapport.

4. Principaux risques et incertitudes

Il n'y a pas de risque particulier à signaler en dehors de ceux afférents à l'exercice normal de notre activité de travail temporaire.

B. Filiales et participations

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif des différentes filiales de la Société :

<i>Sociétés</i>	<i>% détention</i>
DLSI Luxembourg SA	100
DLSI GmbH	100
PEMSA SA	88,90
DLSI Polska	50
Marine Interim SAS	51
Tercio SAS	100

1. Prises de participation

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a pris les participations suivantes :

Néant

2. Prises de contrôle

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a pris le contrôle des sociétés suivantes :

La société DLSI SA a acquis le 15 juillet 2015 la totalité des actions de la **société C2A CONSEIL, SAS** Unipersonnelle au capital de 650.000 € dont le siège social était sis 14 Avenue de la Plaine à 74000 ANNECY, immatriculée au RCS de ANNECY sous le numéro 479 432 387.

La société DLSI SA a par une délibération en date du 23 octobre 2015 décidé la dissolution anticipée de la société C2A CONSEIL SAS ayant entraîné la transmission universelle du patrimoine de cette dernière à son profit, en application des dispositions de l'article 1844-5 al. 3 du Code civil.

La société C2A CONSEIL SAS a été radiée du RCS.

C. Informations concernant les commissaires aux comptes

1. *Contrôle des commissaires aux comptes*

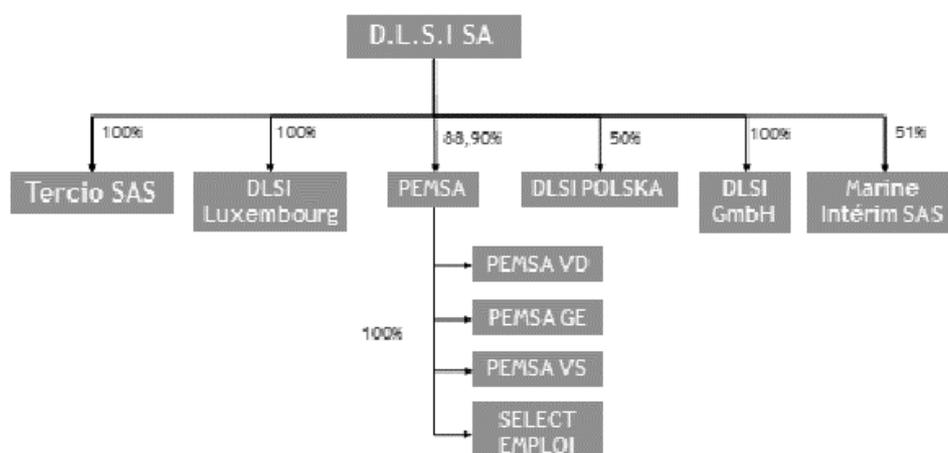
Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

2. *Situation des mandats des commissaires aux comptes*

Le Directoire a examiné la situation des mandats des commissaires aux comptes et constate qu'aucun des mandats n'est parvenu à son terme.

II. RAPPORT DE GESTION DU GROUPE D.L.S.I.

Au 31 décembre 2015 le périmètre de consolidation du groupe DLSI SA comprenait les sociétés suivantes :



Nous vous demandons conformément aux articles L 225-100 et L 233-16 du Code de commerce de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous sont présentés en annexe, établis suivant les normes comptables internationales IAS (International Accounting Standards) / IFRS (International Financial Reporting Standards) éditées par l'IASB (International Accounting Standards Board) telles qu'adoptées par l'Union Européenne (UE).

1. *Activité du Groupe*

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à 189.880.702 € contre 180.896.131 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel avant amortissements s'élève à 9.933.834 euros contre 7.278.329 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel s'élève à 9.241.097 euros contre 6.530.296 euros au titre de l'exercice précédent.

B. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant

C. Principaux risques et incertitudes

Les risques et incertitudes concernent les évolutions de textes législatives le cas échéant.

D. Activité en matière de recherche et développement

Néant

* * *

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Président du Directoire
M. Thierry DOUDOT

Désignation de l'entreprise : <u>D.L.S.I.</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>		
Adresse de l'entreprise <u>AVENUE JEAN ERIC BOUSCH</u>		<u>57600</u>	<u>FORBACH</u>	
Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>				
Numéro SIRET * <u>3 8 9 4 8 6 7 5 4 0 0 2 8 3</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N, clos le : <u>31/12/2015</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
Immobilisations en cours	AV	AW		
Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
		Autres créances (3)	BZ	CA
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	CE
Disponibilités		CF	CG	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
	TOTAL (III)	CJ	CK	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		67 432	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété : *			463 157	
Immobilisations :			(3) Part à plus d'un an : CR	
Stocks :				
Créances :				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

-copyright Mtae (2016)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : D.L.S.I.		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 082 980.)	DA	5 082 980	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	3 889 945	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	508 298	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	11 016 410	
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	6 488 644	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	129 171	
	TOTAL (I)	DL	27 115 450	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	674 637	
	Provisions pour charges	DQ	366 812	
	TOTAL (III)	DR	1 041 449	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	5 329 447	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	4 557 495	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 202 112	
	Dettes fiscales et sociales	DY	29 400 378	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	601 982	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	41 091 416		
Écart de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	69 248 316		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	41 091 416		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	4 464 623		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>D.L.S.I.</u>		Néant		*			
		Exercice N					
		France	Exportation et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC			
	Production vendue { biens * Services *	FD	FE	FF			
		FG	123 816 038	FH	6 323 091	FI	130 139 130
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	123 816 038	FK	6 323 091	FL	130 139 130
	Production stockée *			FM			
	Production immobilisée *			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	3 417 669		
	Autres produits (1) (11)			FQ	46 022		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	133 602 821	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS	216 966		
	Variation de stocks (marchandises) *			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU			
	Variations de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	7 456 785		
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	4 791 022		
	Salaires et traitements *			FY	89 624 860		
	Charges sociales (10)			FZ	23 459 425		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions *			GA	253 115	
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	53 603	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
Autres charges (12)			GE	1 318 225			
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	127 174 005		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	6 428 815	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	932 322		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	9 132		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	2 720		
	Différences positives de change			GN	6 216		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	306		
Total des produits financiers (V)				GP	950 698		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	439 534		
	Différences négatives de change			GS	206 228		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
Total des charges financières (VI)				GU	645 763		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	304 935	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	6 733 751	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>D.L.S.I.</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	283 840	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	85 000	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	368 840	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	175 530	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	280 669	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	456 200	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	-87 359
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	157 747	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	134 922 361
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	128 433 716
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total de charges)			HN	6 488 644
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
		Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
(3)	Dont	Crédit-bail mobilier *	HP	12 347
		Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I)		HX	
(9)	Dont transferts de charges		A1	3 346 602
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	594 417
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
			charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Carpa indemnités salariales			42 021	
Rentré sur créances irrécouvrables				21 405
Retour à meilleure fortune GMBH				44 763
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
			charges antérieures	Produits antérieures
Pénalités fiscales 2014			61 042	
reprises URSSAF 2014			28 969	112 959
DIVERS			41 545	92 363
Remboursement assurances				10 850

SOCIETE D.L.S.I. SA

SA AU CAPITAL DE € 5 082 980 EUROS

SIRET 389 486 754 00283

Avenue Jean Eric Bousch CS 40163

57603 FORBACH CEDEX

ANNEXE AU BILAN

Aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 établis en euros et caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan	: 69 249 416 €
- Total des produits du compte de résultat ... :	134 922 361 €
- Résultat de l'exercice	: 6 488 645 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01 Janvier au 31 Décembre 2015.

Les notes ou tableaux, dont un récapitulatif figure ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis en date du 31/12/2015
Par Le Directeur Financier.

ANNEXE - NOTE N° 01

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de commerce : Article 9, 11 - décret n° 83.1020 : articles 7, 21 et 24)

Application du règlement ANC 2014-3 du 5 juin 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

Continuité de l'exploitation
Permanence des méthodes
Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire (L) ou dégressif (D) en fonction de la durée de vie prévue :

Agencements et aménagements	: L	10 % à 20 %
Installations techniques.....	: L	10 %
Matériel et outillage industriels ... :	L	20 %
Matériel de transport	: L	25 %
Mobilier et matériel de bureau	: L	20 % à 33 1/3 %

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat et les frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'utilité estimée à partir d'éléments de rentabilité et de flux prévisionnels de trésorerie.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires, frais d'actes ou commissions) des titres de participations sont fiscalement incorporés au prix de revient des titres et amortis sur 5 ans au titre des amortissements dérogatoires. Les frais sont comptablement incorporés au coût d'entrée des titres.

Fonds de commerce :

Pour les fonds de commerce, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture.

Lorsque les actifs testés ne génèrent pas de flux de trésorerie indépendants, le plus petit groupe d'actifs incluant l'actif testé qui génère des flux de trésorerie indépendants est alors testé (unité génératrice de trésorerie).

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable, la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie est déterminée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie générés par l'unité génératrice de trésorerie. Ces flux de trésorerie ont été déterminés sur les bases suivantes :

- le prévisionnel 2016, année de référence, établi par les commerciaux et validé par la direction,
- le résultat de l'agence sur les années passées pour estimer le % de rendement à venir
- une actualisation de 9,00% et une progression du chiffre d'affaires estimée pour les années suivant l'année de référence. Au-delà de 2019, la société a appliqué un taux d'inflation de 1.5% aux projections de flux de trésorerie. Le taux d'actualisation correspond à : (coût des fonds propres soit 10.45 % x part des fonds propres soit 90 %) + (coût de la dette après impôt soit 3.85 % x part de la dette soit 10 %). Le coût des fonds propres correspond au taux d'intérêt de l'OAT à 10 ans, auquel s'ajoute une prime de marché actions et une prime de risque spécifique

Les tests de perte de valeur sont effectués au niveau de chaque unité génératrice de trésorerie. Ces dernières ont été alignées sur des regroupements d'agences par zone géographique.

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable du fonds de commerce, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

Les tests de dépréciation réalisés à fin 2015 intègrent une hypothèse d'augmentation de l'activité globale en 2016 supérieur à 3.4 %.

Dans nos projections pour les UGT françaises, le CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et pour l'emploi) est intégré en diminution des charges de personnel à hauteur de 6 % de la masse salariale concernée conformément aux dispositions en vigueur. Ce dispositif a été appliqué pour toute la période de prévisions détaillées. Compte tenu du contexte général de diminution des charges pesant sur les entreprises, nous avons considéré que le dispositif sera maintenu au-delà de la période des prévisions détaillées dans les mêmes proportions.

Sur la base des tests de dépréciation effectués à fin 2015, aucune unité génératrice de trésorerie ne nécessite de dépréciation de ses actifs.

Créances & dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

Pour les opérations de mobilisation de créances, la société, considérant qu'il s'agit d'un seul et même compte de trésorerie, comptabilise globalement ces opérations.

Information sur le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le CICE est comptabilisé au crédit de compte 64 « Charges de personnel » et au débit d'un compte « Impôts ». Il a été préfinancé par la BPI à hauteur de 85 %.

Opérations en devises

Si de telles opérations ont eu lieu, les charges et produits sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Acquisition

En juin 2015, DLSI SA a acquis la société C2A pour 2052 K€. Cette société a fait l'objet d'une TUP en décembre 2015, générant un chiffre d'affaires de 476 K€ sur la période du 1^{er} au 31 décembre 2015.

ANNEXE - NOTE N° 02

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

(Décret n° 83.1020 : article 24)

Ces informations sont données par le tableau 2054 N ci-joint.

ANNEXE - NOTE N° 03

ETAT DES AMORTISSEMENTS

(Décret n° 83.1020 : article 24)

Ces informations sont données par le tableau 2055 N ci-joint.

IMMOBILISATIONS

N° 2054 2016

Désignation de l'entreprise		D.L.S.I.		Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations			
			Concédées à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste.		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composés	L9	KJ	KK
		Sur sol d'autrui	Dont Composés	M1	KM	KN
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composés	M2	KP	KQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composés	M3	KS	KT
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, et aménagements divers *		KV	KW	KX
		Matériel de transport *		KY	KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	LC	LD
		Emballages récupérables et divers *		LE	LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours			LH	LI	LJ
	Avances et acomptes			LK	LL	LM
	TOTAL III			LN	LO	LP
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		BG	8M	8T	
	Autres participations		BU	8V	8W	
	Autres titres immobilisés		1P	1R	1S	
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	1U	1V	
	TOTAL IV			LQ	LR	LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	ØH	ØJ	
		2 617 816		2 666 216	2 679 793	
		1 767 363		83 804		
		1 219		66 318		
		846 189		88 787		
		3 043		27 307		
		32 197 286		988 607		
		7 707 604		42 598		
		555 026		42 598		
		8 262 630		988 607		

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
		par dépréciation à poste	par baisse de prix ou par perte de valeur au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME
	Inst. gales, agencements et aménagem. des constructions		IS	MG	MH
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers	IU	MM	MN
		Matériel de transport	IV	MP	MQ
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT
	Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW
	Immobilisations corporelles en cours		MY	3 043	MZ
Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF
TOTAL III		IV	3 043	NG	NH
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7
	Autres participations		IØ	ØX	ØY
	Autres titres immobilisés		11	2B	2C
	Prêts et autres immobilisations financières		12	2E	2F
	TOTAL IV		13	NJ	NK
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14	3 043	ØK	ØL
		2 091		21 994 540	1X
		183 773		1 667 394	MO
		67 538		67 538	MR
		113 488		821 488	MU
		27 307		27 307	NB
		297 261		2 583 728	NI
		7 920		7 699 684	ØZ
		134 467		463 157	2G
		142 387		8 162 841	2H
		441 739		32 741 110	ØM

AMORTISSEMENTS

N° 2055 2016

Désignation de l'entreprise : <u>D.L.S.I.</u>							Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY	EL	EM	EN				
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE	PF	PG	PH	233 972	40 298	2 091	272 179
Terrains		PI		PJ		PK			PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO			PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT			PU	
Inst.générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX			PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB			QC	
Autres Immobilisations corporelles	Inst.générales, agencements, aménagements divers	QD	1 417 116	QE	168 655	QF	188 413	QG	1 397 358	
	Matériel de transport	QH	1 219	QI	52 301	QJ		QK	53 520	
	Matériel de bureau et Informatique, mobilier	QL	650 753	QM	126 782	QN	118 088	QO	659 447	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL III		QU	2 069 090	QV	347 738	QW	306 501	QX	2 110 327	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	2 303 062	ØP	388 036	ØQ	308 592	ØR	2 382 506	
CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6	
TOTAL I										
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1	
TOTAL II										
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5			R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3			S4
Inst.gales, agenc et am. des const.		S5	S6	S7	S8	S9	T1			T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6			U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4			V5
	Mat. bureau et Informat. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2			W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9			X1
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM					NO
TOTAL IV										
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV
Total général au non venant (NP + NQ + NR)		NW	Total général au non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général au non venant (NW + NY)		NZ		
CADRE C										
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer							Z9			Z8
Primes de remboursement des obligations							SP			SR

ANNEXE - NOTE N° 04

ETAT DES PROVISIONS

(Décret n° 83.120 : article 24)

Cette information est fournie dans le tableau 2056 N ci-joint, qui reprend les provisions pour risques et charges ainsi que les provisions pour dépréciation.

Les provisions pour risques et charges sont constituées par l'IDR et une provision pour risque de change.

Pour le calcul de l'IDR, il s'agit d'une méthode prospective avec calcul des droits au jour de la retraite ramené au prorata des droits acquis avec l'ancienneté au jour de la clôture.

Le calcul est réalisé individuellement pour chaque salarié.

Ce calcul tient compte des paramètres financiers suivants :

- âge de départ 70 ans
- turn-over 2 %
- augmentation moyenne annuelle des salaires 2 %
- taux d'actualisation 2 %
- charges sociales 40 %
- tableau de mortalité différent pour les hommes et les femmes (TH002 et TF0002)

Suite à un contrôle de l'URSSAF, un redressement de 857K€ a été notifié en 2014, dont une partie a été acceptée. Le comité amiable de l'URSSAF a partiellement accepté notre contestation pour 45 K€ début 2016, portant le litige résiduel à 632K€. A fin 2015, la provision de 400 K€ comptabilisée en 2014 a été maintenue.

ANNEXE - NOTE N° 05

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

(Décret n° 83.1020 : article 24)

Ces renseignements figurent dans le tableau 2057 N ci-joint.

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédits, sont notamment constitués :

- d'un montant de 5 691 K€, représentant une mobilisation de créances qui est garantie par le poste clients pour un montant de créances de 11 793 K€.

En 2014, nous avons comptabilisé à l'actif les créances sur Etat au titre du CICE et au passif les emprunts réalisés auprès de la BPI au titre du préfinancement du CICE. Ces emprunts représentaient 5 900 K€ à fin 2014.

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056 2016

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Désignation de l'entreprise <u>D.L.S.I.</u> Néant <input type="checkbox"/> *									
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	129 171	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	129 171	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	845 780	5W	280 669	5X	85 000	5Y	1 041 449
TOTAL II	5Z	845 780	TV	280 669	TW	85 000	TX	1 041 449	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
	Sur stocks et en cours	- autres immobilisations financières (I) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
		6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	76 517	6U	81 315	6V	73 962	6W	83 870
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	140 611	6Y		6Z	2 720	7A	137 891
	TOTAL III	7B	217 129	TY	81 315	TZ	76 682	UA	221 762
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 192 080	UB	361 984	UC	161 682	UD	1 392 382
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	53 603	UF	71 067				
	- financières	UG		UH	2 720				
	- exceptionnelles	UJ	280 669	UK	85 000				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10				
(1) à détailler sur feuille séparée selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être veuillées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

N° 2057 2016

Désignation de l'entreprise :		D.L.S.I.		Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		JN				
	Prêts (1) (2)		UP	172 756	UR	172 756	US				
	Autres immobilisations financières		UT	290 400	UV	290 400	JW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	225 032		225 032					
	Autres créances clients		UX	31 872 732		31 872 732					
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie *		UO								
	Provision pour dépréciation antérieurement constituée *										
	Personnel et comptes rattachés		UY	108 488		108 488					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	37 146		37 146					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	1 911 302		1 911 302				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	569 414		569 414				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	1 219		1 219				
	Groupe et associés (2)		VC	1 194 827		1 194 827					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	556 367		556 367					
	Charges constatées d'avance		VS	528 058		528 058					
TOTAUX			VT	37 467 747	VU	37 467 747	VV				
RENVOIS	(1)	Montant des									
		- Prêts accordés en cours d'exercice									
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice									
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VD								
			VE								
			VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	5 320 133		5 320 133					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	9 314		9 314					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	475 082		475 082						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 202 112		1 202 112						
Personnel et comptes rattachés		BC	7 305 854		7 305 854						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	10 517 951		10 517 951						
États et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		BE	144 967		144 967					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	8 257 100		8 257 100					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	3 174 505		3 174 505					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	4 082 413		4 082 413						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	601 982		601 982						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	41 091 416	VZ	41 091 416					
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012.					

ANNEXE - NOTE N° 06

FONDS COMMERCIAL

(Décret n° 83.1020 : article 19)

Les fonds commerciaux inscrits à l'actif du bilan au 31 décembre 2015 sont les suivants :

Montants en €	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
DROIT AU BAIL REIMS	33 894	0	33 894
DROIT AU BAIL LONGWY	10 671	0	10 671
DROIT AU BAIL ROUEN	22 867	0	22 867
FONDS DE COMMERCE ORSAY	52 000	0	52 000
FONDS DE COMMERCE TRAIT D UNION	330 000	0	330 000
FONDS DE COMMERCE MEN STECK	347 980	30 450	317 530
FONDS DE COMMERCE ARCINTERIM	277 631	0	277 631
FONDS DE COMMERCE ALARYS	499 359	0	499 359
FONDS DE COMMERCE EID	1 003 310	0	1 003 310
FONDS DE COMMERCE CRITER	686 021	0	686 021
FONDS DE COMMERCE EIS HAGUENAU	145 000	0	145 000
FONDS DE COMMERCE SATEM ST SAULVE	312 500	0	312 500
FONDS DE COMMERCE EXESS PACA	2 460 000	0	2 460 000
FONDS DE COMMERCE EXESS ILE DE France	540 000	0	540 000
MALI DE FUSION ALARYS	125 041	0	125 041
MALI TECHNIQUE SIL	692 982	0	692 982
MALI TECHNIQUE MS INTERIM	329 056	0	329 056
MALI TECHNIQUE ARCADINTER	922 867	0	922 867
MALI TECHNIQUE BAT	1 375 668	0	1 375 668
MALI TECHNIQUE BAT PROVENCE	455 900	0	455 900
MALI TECHNIQUE MB SERVICES	828 100	0	828 100
MALI TECHNIQUE ELITE	537 476	0	537 476
MALI TECHNIQUE ET 3000	1 879 897	0	1 879 897
MALI TECHNIQUE ELS	2 164 700	0	2 164 700
MALI TECHNIQUE ALARYS HOLDING	3 433 803	0	3 433 803
MALI TECHNIQUE GI-V	360 162	0	360 162
MALI TECHNIQUE CH-V	323 686	0	323 686
MALI TECHNIQUE MT INTERIM	768 148	0	768 148
MALI DE FUSION C2A CONSEIL	676 792	0	676 792
TOTAL	21 595 512	30 450	21 565 062

ANNEXE - NOTE N° 07

PRODUITS A RECEVOIR

(Décret n° 83.1020 ; article 23)

Comptes de tiers

4387 Organismes sociaux à Recevoir	10 267
4487 Etat produits à recevoir	1 219
4687 Produits à recevoir sur débiteur et créditeurs divers.....	288 479

Comptes financiers

5187 Intérêts courus à recevoir	0
TOTAL	299 965 €

ANNEXE - NOTE N° 08

CHARGES A PAYER

(Décret n° 83.1020 ; article 23)

MONTANT DES CHARGES A PAYER

MONTANT

EMPRUNTS & DETTES RATTACHEES A LA PARTICIPATION DES SALARIES

168840 Intérêts courus sur emprunts et dettes assimilées	9 315
168820 Intérêts courus sur dettes rattachées à la Participation	109 616

COMPTES DE TIERS

4081 Fournisseurs - factures non parvenues..	216 598
4084 Fournisseurs d'immobilisations, factures non parvenues	0
4088 Fournisseurs - intérêts courus	
4198 R.R.R. à accorder, avoirs à établir	599 978
4219 Salaires à payer	236 937

4282	Dettes provisionnées pour congés à payer	876 663
4284	Dettes provisionnées pour participation des salariés	0
4286	Personnel - autres charges à payer	1 717 680
4380	Charges à payer aux organismes sociaux	1 037 736
4486	Charges à payer à l'état.....	3 108 306
4558	Intérêts courus sur comptes d'associés.	
4588	Intérêts courus sur opérations faites en commun avec un G.I.E. associé	
4686	Charges à payer sur débiteurs et créditeurs divers	2 005
COMPTES FINANCIERS		
5186	Intérêts courus à payer (banques, étab. financiers et assimilés) ...	6 875
TOTAL		7 921 709 €

Les intérêts courus des comptes courants, ont fait l'objet d'une facturation au 31/12/2015, concernant les sociétés du groupe sur la base de rémunération de 3 % l'an.

ANNEXE - NOTE N° 09

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

(Décret n° 83.1020 : article 23)

4860	Charges constatées d'avance	528 059 €
------	-----------------------------	-----------

ANNEXE - NOTE N° 10

CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICE

(Décret n° 83.1020 : article 23)

NEANT

ANNEXE - NOTE N° 11

ECARTS DE CONVERSION

(Décret n° 83.1020 : article 24)

Néant

ANNEXE - NOTE N° 12

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(Décret n° 83.1020 : article 24)

ACTIONS / PARTS SOCIALES NOMINALE	NOMBRE	VALEUR
- composant le capital social au début de l'exercice..	2 541 490	2
- remboursées pendant l'exercice.		
- composant le capital social en fin d'exercice	2 541 490	2

ANNEXE - NOTE N° 13

CREDIT-BAIL

(Décret n° 83.1020 : article 53)

CREDIT BAIL MOBILIER

Eléments non significatifs

CREDIT BAIL IMMOBILIER

Néant

ANNEXE - NOTE N° 14

ENGAGEMENTS FINANCIERS

(Décret n° 83.1020 : article 24)

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT
Effets escomptés non échus	0 €
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	366 812 €
DLSI s'est porté caution sur un prêt de trésorerie à la société DLSI Luxembourg au profit de la BGL BNP PARISBAS pour	100 000 €
Nantissement de fonds de commerce	Voir détail ci-dessous
Nantissement de Titres.....	Néant

1/ Nantissement de fonds de commerce

Le CIC EST et la BPLC ont nanté les fonds de commerce « EXESS » et « ALARYS » en contrepartie du prêt de 7 250 000 €

Montant restant dû au 31.12.2015 : 685 500 €
Pour un montant initial de 7 250 000 €

Le Crédit Agricole a nanté le fonds de commerce de DLSI, en contrepartie d'un prêt de 1 Million d'Euros, la valeur du fonds est de 1 000 000 €.

Montant restant dû au 31.12.2015 : 170 010 €
Pour un montant initial de 1 000 000 €

ENGAGEMENTS RECUS

Garanties d'actif et de passif

Pour les acquisitions des sociétés GI-V et CH-V, les précédents actionnaires (SERFIV) ont consenti des garanties d'actif et de passif. Une garantie autonome de paiement nous a été remise avec les montants suivants :

Pour GI-V : 50 000 € jusqu'au 30 septembre 2014 et 25 000 € jusqu'au 31 décembre 2015.

Pour CH-V : 50 000 € jusqu'au 30 septembre 2014 et 25 000 € jusqu'au 31 décembre 2015.

Pour l'acquisition de MT INTERIM, l'ancien actionnaire (Mr TORIL) a consenti des garanties d'actif passif. Une Garantie bancaire à première demande nous a été remise avec les montants suivants :

Une garantie de 300 000 € valable jusqu'au 31 décembre 2014

Une garantie de 200 000 € valable jusqu'au 31 décembre 2015.

DLSI est dépositaire d'un retour à meilleur fortune, concernant sa filiale DLSI GMBH pour un montant de 72 618 €.

Suite à l'acquisition de la société C2A CONSEIL en juillet 2015, la précédente actionnaire (Madame AYEL) a consenti des garanties d'actif et de passif. Une garantie autonome de paiement nous a été remise avec les montants suivants :

- Une garantie de 300 000 € valable jusqu'au 30 juin 2016
- Une garantie de 200 000 € valable du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017
- Une garantie de 100 000 € valable du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2018.

ANNEXE - NOTE N° 15
LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS
(Décret n°83.1020 : article 24)

	SA DLSI Luxembourg	DLSI GmbH	PEMSA SA	MARINE INT.	DLSI POLSKA	TERCIO
Capital	300 000	50 000	83 000	100 000	46 800	100 000
Réserves et report à nouveau	3 766 584	-1 880	3 198 467	156 735	361 325	133 902
Valeur comptable nette	3 766 584	48 120	3 281 467	256 735	408 125	233 902
Quote-part de capital détenu	100	100	88,9	51	50	100
Avances consenties		98 418			7 948	1 088 461
Avances reçues	2 423 278		9 788	64 610		
Engagements donnés (*1)	100 000					
Engagements reçus		72 618				
Chiffre d'affaires HT	6 668 898	1 020 999	43 394 103	470 107	1 157 420	3 170 225
Résultats	10 922	253	809 836	-77 896	111 668	154 716
Dividendes distribués	150 000	0	676 560	0	72 143	0

ANNEXE - NOTE N° 16

**ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES
PARTICIPATIONS**

Postes	liées	Participations
Participations		7 680 820
Créances sur Participations		1 194 827
Dettes financières	1 542 648	2 497 675
Fournisseurs		0
Clients et comptes rattachés		0
Produits de Participations		933 343
Autres dettes	0	0
Charges financières		109 843
Produits financiers		33 620

ANNEXE - NOTE N° 17**CAPITAUX PROPRES**

	Nbre Actions	Capital	Réserves	Provisions réglementées	Résultat Ex.	Capitaux Propres	Dividendes versés
Capitaux Propres au 31/12/2014	2 541 490	5 082 980	12 550 850	129 171	3 448 347	21 211 348	
Augmentation réduction capital sur valeur nominale d'origine	0	0	0			0	0
Affectation Résultat 2014			2 863 804		- 3 448 347	-584 543	584 543
Résultat 2015					6 488 645	6 488 645	
Capitaux propres au 31/12/2015	2 541 490	5 082 980	15 414 654	129 171	6 488 645	27 115 450	

ANNEXE – NOTE N° 18**PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS**

Cette information est fournie dans le tableau 2053 ci-joint

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PAYS

- France	123 893 118 €
- Union Européenne	6 322 491 €

EFFECTIF au 31/12/2015 2 893 personnes.

ANNEXE – NOTE N° 19

VARIATION DES IMPOTS DIFFERES OU LATENTS

NATURE	01/01/2015		Variation		31/12/2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Charges non déductibles temporairement						
<u>A déduire l'année suivante</u>						
. Participation des salariés	0		0	0	0	0
. Organic	192 077		178 183	192 077	178 183	0
. Provision pour perte de change	240 869			240 869	0	0
. Ecart de conversion actif		240 869	240 869	0		0
. Provision sur titres	91 811		0	2 720	89 091	0
. Déficits Fiscaux reportable	800 473		0	800 473	0	
<u>A déduire ultérieurement</u>						
. Provision IFC	336 143		366 812	336 143	366 812	0
. Autres						
	1 661 373	240 869	785 864	1 572 282	634 086	
Impôt correspondant (taux 33,33%)					211 362	
CREDIT IMPOT FUTUR					211 362	

ANNEXE – NOTE N° 20

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En €	Ernst & Young	Account Audit
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés.	38 000	38 000
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	0	0
Total	38 000	38 000

Evènement post exercice.

Sur l'année 2016, aucun évènement important n'a été constaté à ce jour qui devrait entraîner une modification des comptes 2015.

DLSI

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels

ACCOUNTAUDIT
Immeuble Les Thiers
4, rue Piroux
54048 Nancy Cedex
S.A.S. au capital de € 103.500

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Nancy

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Europe
20, place des Halles
B.P. 80004
67081 Strasbourg Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

DLSI

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société DLSI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Evaluation des fonds commerciaux et titres de participation

Votre société détient des fonds commerciaux correspondant à des fonds de commerce acquis et à des malis techniques de fusion pour une valeur nette de € 21.565.063, ainsi que des titres de participation pour un montant de € 7.680.820 inscrits à l'actif du bilan. La note n° 1 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe présente les principes d'évaluation de la valeur actuelle desdits actifs et l'éventuelle nécessité de constituer des provisions au cas où cette valeur serait inférieure à la valeur d'origine.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode comptable précisée ci-dessus.

En outre, nous avons revu les données prévisionnelles et les hypothèses sur lesquelles la direction s'est fondée pour déterminer le montant de la valeur actuelle de ces actifs et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations faites par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nancy et Strasbourg, le 15 avril 2016

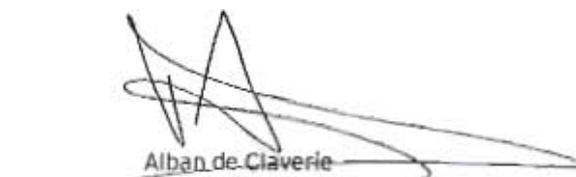
Les Commissaires aux Comptes

ACCOUNTAUDIT



Bruno Masson

ERNST & YOUNG et Autres



Alban de Claverie

DLSI, S.A.

Assemblée Générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées

ACCOUNTAUDIT
Immeuble "Les Thiers"
4, rue Piroux
54048 Nancy Cedex
S.A.S. au capital de € 103.500

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Nancy

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Europe
20, place des Halles
B.P. 80004
67081 Strasbourg Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

DLSI, S.A.

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

I - OPERATIONS REALISEES AVEC LA SA RAY INTERNATIONAL

Société Anonyme de droit luxembourgeois au capital de 68.200 Euros,

sise 5B rue des Jardins - L4151 ESCH SUR ALZETTE

Personnes concernées :

Monsieur Raymond DOUDOT - Président du conseil d'administration de la SA RAY INTERNATIONAL

Monsieur Jean-Marie NANTERN - Administrateur de la SA RAY INTERNATIONAL

Objet et motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société :

Cette convention vise à mettre en place le dispositif « zéro papier » au sein de la société DLSI SA par le biais de la mise à disposition de trois personnes de la société RAY INTERNATIONAL SA en charge de la gestion des programmes et des logiciels externes et internes, et de toutes les adaptations nécessaires au siège social et dans les agences.

Du fait de l'absence de personnel informatique employé par la société DLSI SA, celle-ci est tenue de faire appel à un prestataire extérieur afin de mener ce projet. La société RAY INTERNATIONAL SA propose par ailleurs des tarifs attractifs.

La convention est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2015 et se terminera le 31 décembre 2017.

Modalités financières :

En contrepartie, la société RAY INTERNATIONAL SA facture mensuellement à la société DLSI SA une somme de 20.000 Euros.

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2015, il a été facturé un montant de : 40.000 Euros (du 1^{er} novembre au 31 décembre).

Date d'autorisation par le conseil de surveillance :

Procès-verbal des délibérations du Conseil de surveillance du 30 septembre 2015.

**II - OPERATIONS REALISEES AVEC LA SARL
DLSI SPOLKA Z OGRANICZONA**

Société à Responsabilité Limitée au capital social de 200.000 PLN,

sise ul. Zwyciestwa, numéro 12 - 44100 Gliwice - POLOGNE

Personne concernée :

Monsieur Raymond DOUDOT - Co-gérant de la société DLSI SPOLKA Z OGRANICZONA

Objet et motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société :

Rémunération de l'avance en compte-courant consentie par la société DLSI SA à la société DLSI SPOLKA Z OGRANICZONA.

Compte tenu du faible montant de l'avance en compte courant d'associé de la société DLSI SA, la rémunération serait dérisoire. De ce fait, le conseil a décidé, à titre exceptionnel, de renoncer par simplification administrative et comptable à la rémunération dudit compte-courant.

Modalités financières :

Absence de rémunération du compte courant d'associé.

A la clôture de cet exercice, l'avance s'élève à 7.948,60 Euros.

Date d'autorisation par le conseil de surveillance :

Procès-verbal des délibérations du conseil de surveillance du 30 septembre 2015.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**I - OPERATIONS REALISEES AVEC LA SARL
DLSI SPOLKA Z OGRANICZONA**

Société à Responsabilité Limitée au capital social de 200.000 PLN,

sise ul. Zwyciestwa, numéro 12 - 44100 Gliwice - POLOGNE

Personne concernée :

Monsieur Raymond DOUDOT - Co-gérant de la société DLSI SPOLKA Z OGRANICZONA

A - CONVENTION DE PRESTATIONS DE DIRECTION, DE DEVELOPPEMENT ET DE RELATIONS PUBLIQUES

Objet de la convention pour la société :

Les frais de siège rémunérant les prestations de direction, de développement et de relations publiques sont mis à la charge de la SARL DLSI SPOLKA Z OGRANICZONA.

Date d'autorisation initiale par le conseil de surveillance : le 9 juin 2008.

Le conseil de surveillance du 15 février 2016 a constaté que cette convention répondait toujours aux critères qui l'avaient conduit à donner initialement son accord à la conclusion.

Modalités financières :

Ces frais sont facturés sur la base de 1 % du chiffre d'affaires de votre filiale DLSI SPOLKA Z OGRANICZONA.

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2015, il a été facturé un montant de 11.282,18 Euros.

B - CONVENTION DE FACTURATION DE MARGE BRUTE :

Objet de la convention pour la société :

Votre Société a établi, en date du 2 janvier 2013, avec la Société DLSI SPOLKA OGRANICZONA, une convention de rémunération, à effet du 1^{er} janvier 2013.

Par la présence de ses agences en France, la Société DLSI SA supervise le bon déroulement des mises en place du personnel de la Société DLSI SPOLKA OGRANICZONA en France.

Date d'autorisation initiale par le conseil de surveillance : le 2 janvier 2013.

Le conseil de surveillance du 15 février 2016 a constaté que cette convention répondait toujours aux critères qui l'avaient conduit à donner initialement son accord à la conclusion.

Modalités financières :

En contrepartie, la Société DLSI SA perçoit 10 % de marge brute produite en France à compter du 1^{er} janvier 2013.

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2015, la société DLSI SA a perçu la somme de 23.109 €uros.

II - OPERATIONS REALISEES AVEC LA SA PEMSA

Société Anonyme au Capital Social de 100.000 CHF,

sise Via Cantonale, 35 - 6928 MANNO - SUISSE

Personne concernée :

Monsieur Raymond DOUDOT - Président de la Société PEMSA SA

A - CONVENTION DE PRESTATIONS DE DIRECTION, DE DEVELOPPEMENT ET DE RELATIONS PUBLIQUES

Objet de la convention pour la société :

Les frais de siège rémunérant les prestations de direction, de développement et de relations publiques sont mis à la charge de la SA PEMSA.

Date d'autorisation initiale par le conseil de d'administration : le 9 juin 2008.

Le conseil de surveillance du 15 février 2016 a constaté que cette convention répondait toujours aux critères qui l'avaient conduit à donner initialement son accord à la conclusion.

Modalités financières :

Ces frais sont facturés sur la base de 1 % du chiffre d'affaires de votre filiale PEMSA.

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2015, il a été facturé un montant de 472.368 €uros.

B - AVANCES EN COMPTE COURANT D'ASSOCIES

Objet de la convention pour la société :

Les sommes avancées par la SA PEMSA ont fait l'objet d'une rémunération.

Date d'autorisation initiale par le conseil de surveillance : le 22 octobre 2012.

Le conseil de surveillance du 15 février 2016 a constaté que cette convention répondait toujours aux critères qui l'avaient conduit à donner initialement son accord à la conclusion.

Modalités financières :

Le taux de rémunération a été fixé à 3 %.

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2015, les charges financières correspondant à ces avances ont été comptabilisées pour un montant de 11.348 €uros.

Le montant de l'avance en compte courant d'associé au 31 décembre 2015 s'élève à 9.787,56 €uros.

**III- OPERATIONS REALISEES AVEC LA
SA RAY INTERNATIONAL**

Société Anonyme de droit luxembourgeois au capital de 68.200 €uros,

sise 58 rue des Jardins - L4151 ESCH SUR ALZETTE

Personnes concernées :

Monsieur Raymond DOUDOT - Président du conseil d'administration de la SA RAY INTERNATIONAL

Monsieur Jean-Marie NANTERN - Administrateur de la SA RAY INTERNATIONAL

Objet de la convention pour la société :

Avance en compte-courant d'associés consentie par la SA RAY INTERNATIONAL rémunérée.

Les sommes avancées par la SA RAY INTERNATIONAL ont fait l'objet d'une rémunération.

Date d'autorisation initiale par le conseil de surveillance : le 22 octobre 2012

Le conseil de surveillance du 15 février 2016 a constaté que cette convention répondait toujours aux critères qui l'avaient conduit à donner initialement son accord à la conclusion.

Modalités financières :

Le taux de rémunération a été fixé à 3 %.

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2015, le montant des intérêts perçus par la SA RAY INTERNATIONAL s'élève à 45.981,56 €uros.

Le montant de l'avance en compte-courant d'associés au 31 décembre 2015 s'élève à 1.542.648,22 €uros.

IV - OPERATIONS REALISEES AVEC LA SA RAY ESTATE CORPORATION

Société Anonyme au Capital Social de 31.000 Euros,

rue de Baggen - L 1220 LUXEMBOURG

Personnes concernées :

Monsieur Raymond DOUDOT - Administrateur de RAY ESTATE CORPORATION

Monsieur Jean-Marie NANTERN - Administrateur de RAY ESTATE CORPORATION

Objet de la convention pour la société :

Votre Société a pris à bail auprès de la société RAY ESTATE CORPORATION les locaux de votre siège social sis Avenue Jean-Eric Bousch à FORBACH.

Date d'autorisation initiale par le conseil de surveillance : le 2 novembre 2006.

Le conseil de surveillance du 15 février 2016 a constaté que cette convention répondait toujours aux critères qui l'avaient conduit à donner Initialement son accord à la conclusion.

Modalités financières :

Le montant des loyers versés par la société DLSI SA au 31 décembre 2015 est de B2.228 Euros.

VI - OPERATIONS REALISEES AVEC LA SAS MARINE INTERIM

Société par Actions Simplifiée au Capital Social de 100.000 Euros,

sise Avenue Jean-Eric Bousch - 57600 FORBACH

Personnes concernées :

Tous les membres du conseil de surveillance de la société DLSI présidente de la société MARINE INTERIM.

A - CONVENTION DE PRESTATIONS DE DIRECTION, DE DEVELOPPEMENT ET DE RELATIONS PUBLIQUES

Objet de la convention pour la société :

Frais de siège rémunérant les prestations de direction, de développement et de relations publiques.

Date d'autorisation initiale par le conseil d'administration : le 9 juin 2008.

Le conseil de surveillance du 15 février 2016 a constaté que cette convention répondait toujours aux critères qui l'avaient conduit à donner initialement son accord à la conclusion.

Modalités financières:

Ces frais sont facturés sur la base de 2,50 % du chiffre d'affaires de votre filiale MARINE INTERIM.

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2015, votre société a facturé un montant de 11.753 Euros.

B - AVANCES EN COMPTE COURANT D'ASSOCIES

Objet de la convention pour la société :

Les sommes avancées par la SAS MARINE INTERIM a votre société ont fait l'objet d'une rémunération.

Date d'autorisation initiale par le conseil de surveillance : le 22 octobre 2012.

Le conseil de surveillance du 15 février 2016 a constaté que cette convention répondait toujours aux critères qui l'avaient conduit à donner initialement son accord à la conclusion

Modalités financières :

Le taux de rémunération a été fixé à 3 %.

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2015, les charges financières correspondant à ces avances ont été comptabilisées pour un montant de : 354,30 Euros.

Le montant de l'avance en compte courant d'associé au 31 décembre 2015 s'élève à 64.609,71 Euros.

C - CENTRE D'APPEL

Objet de la convention pour la société :

Il a été convenu de mettre à la charge de ladite Société, les prestations de campagnes d'appel pour des prospections de clients, relances de clients et contacts avec les intérimaires, réalisées par votre Société.

Date d'autorisation initiale par le Conseil de surveillance : le 31 décembre 2011.

Le conseil de surveillance du 15 février 2016 a constaté que cette convention répondait toujours aux critères qui l'avaient conduit à donner initialement son accord à la conclusion.

Modalités financières :

Les prestations sont facturées sur la base de 0,20 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Pour l'exercice 2015, cette prestation a été facturée à ladite société pour un montant de 929 Euros.

Nancy et Strasbourg, le 15 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

ACCOUNTAUDIT



Bruno Masson

ERNST & YOUNG et Autres



Alban de Claverie

Groupe DLSI

Etat du résultat global consolidé

<i>chiffres en euros</i>		2015		2014	
		du 1/1/2015 au 31/12/2015		du 1/1/2014 au 31/12/2014	
		valeur	% CA	valeur	% CA
		Note			
Chiffre d'affaires	7.1	189 880 702	100,00	180 896 131	100,00
Charges externes		-9 602 044	-5,06	-9 512 365	-5,26
Charges de personnel	7.2	-168 248 184	-88,61	-161 983 539	-89,55
Impôts et taxes et versements assimilés		-3 259 988	-1,72	-3 120 718	-1,73
Dotations - Reprises des Provisions		-477 752	-0,25	-422 815	-0,23
Autres produits et charges d'exploitation	7.3	1 641 100	0,86	1 421 635	0,79
Résultat opérationnel avant amortissements		9 933 834	5,23	7 278 329	4,02
Amortissements		-692 737	-0,36	-748 033	-0,41
Résultat opérationnel		9 241 097	4,87	6 530 296	3,61
Produits financiers divers	7.4	22 514	0,01	11 920	0,01
Charges d'intérêt	7.4	-699 675	-0,37	-521 719	-0,29
Résultat avant impôts		8 563 936	4,51	6 020 497	3,33
Charge d'impôt y compris CVAE	7.5	-2 292 904	-1,21	-1 886 406	-1,04
Résultat net		6 271 032	3,30	4 134 091	2,29
<i>dont attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère</i>		6 173 995		3 934 485	
<i>dont attribuable aux intérêts minoritaires</i>		97 037		199 606	
Résultat net par action en Euros	7.6	2,38		1,55	
Résultat dilué par action en Euros	7.6	2,38		1,55	
Nombre d'actions		2 541 490		2 541 490	
Résultat net		6 271 032		4 134 091	
Autres éléments du résultat global de la période	7.7	340 913		5 152	
Effet impôt des autres éléments du résultat global de la période	7.7	0		37 000	
Résultat global de la période		6 611 945		4 176 243	
<i>dont attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère</i>		6 469 961		3 969 271	
<i>dont attribuable aux intérêts minoritaires</i>		141 984		206 972	

Groupe D L S I

Exercice clos le 31 décembre 2015

Etat de la situation financière consolidée

<i>chiffres en Euros</i>		au 31/12/2015	au 31/12/2014	Variation
ACTIF	Note			
Goodwill	5.1.1	25 351 440	24 751 514	599 926
Immobilisations incorporelles	5.1.2	966 322	1 269 103	-302 781
Immobilisations corporelles	5.1.3	726 280	742 235	-15 955
Actifs financiers		43 259	43 259	0
Actifs d'impôts différés	7.5	472 381	742 660	-270 279
Autres Actifs non courants	5.1.4	992 701	1 066 678	-73 977
Total de l'Actif non courant		28 552 383	28 615 449	-63 066
Clients et comptes rattachés	5.2.1	42 489 100	39 268 553	3 220 547
Autres créances	5.2.1	7 077 863	11 224 933	-4 147 070
Actifs financiers courant	5.2.2	0	0	0
Trésorerie		7 647 340	8 509 499	-862 159
Total de l'actif courant		57 214 303	59 002 985	-1 788 682
Actifs en vue d'être cédés		0	0	0
Total de l'actif		85 766 686	87 618 434	-1 851 748

<i>chiffres en Euros</i>		au 31/12/2015	au 31/12/2014	Variation
PASSIF				
Capital		5 082 980	5 082 980	0
Réserves consolidées		18 693 774	15 047 865	3 645 909
Résultat de l'exercice		<u>6 173 995</u>	<u>3 934 485</u>	<u>2 239 510</u>
Capitaux Propres part du groupe		29 950 749	24 065 330	5 885 419
Intérêts minoritaires		810 624	821 962	-11 338
Capitaux Propres		30 761 373	24 887 292	5 874 081
Provisions non courantes	6.1.1	463 800	349 837	113 963
Impôts différés passifs	7.5	173 051	253 167	-80 116
Emprunt obligataire		0	0	0
Emprunts et dettes financières	6.1.2	0	170 077	-170 077
Passifs non courants		636 851	773 081	-136 230
Provisions d'exploitation	6.2.1	746 852	509 637	237 215
Emprunt obligataire		0	0	0
Emprunts et dettes financières	6.1.2	8 182 958	23 005 465	-14 822 507
Fournisseurs et rattachés	6.2.2	2 953 826	2 354 007	599 819
Dettes fiscales et sociales	6.2.2	38 668 685	33 394 649	5 274 036
Autres dettes	6.2.2	3 816 141	2 694 303	1 121 838
Passifs courants		54 368 462	61 958 061	-7 589 599
Passifs en vue d'être cédés		0	0	0
Total Capitaux Propres et Passif		85 766 686	87 618 434	-1 851 748

Groupe DLSI

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE - IFRS 31/12/2015

Rubriques		31/12/2015	31/12/2014
Résultat net consolidé		6 271	4 134
+/- Dotations nettes aux amort. Et prov.	A	1 171	1 171
+/- Autres produits et charges calculés			
+/- Plus et moins values de cession		0	-2
Capacité d'autofinancement après coût de l'endet.		7 442	5 303
+ Coût de l'endettement financier net	B	677	510
+/- charge d'impôt (y compris impôts différés)		0	0
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endet.		8 119	5 813
- impôt versé		0	0
+/- variation du B.F.R. lié à l'activité	C	-8 123	-2 973
+/- Autres flux générés par l'activité		372	0
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (D)		368	2 840
- décaissements liés aux acquisitions d'immob. Corp. Et incorp.	D	-1 028	-279
+ Encaissements liés aux remboursement de prêts	E	74	17
+/- Coût nets des regroupements d'entreprises	E0	1 392	-117
+ dettes envers les échéants des entreprises acquises		0	0
+/- incidence des variations de périmètre		0	0
+/- décaissements nets liés au regroupement d'entreprises antérieurs	F	0	0
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INV.(E)		438	-379
- dividendes versés au cours de l'exercice	G	-738	-778
+ sommes reçues des actionnaires lors d'augment.		0	0
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	H	3 811	3 400
- Remboursements d'emprunts	I	-11 429	-1 875
- Intérêts financiers nets versés	J	-677	-510
+/- Variation des encours liée aux créances éedées	K	7 261	1 814
+/- Variation des comptes courants	L	104	-141
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINAN.(F)		-1 668	1 910
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE H=(D+E+F)		-862	4 371
TRESORERIE D'OUVERTURE		8 509	4 138
		0	0
TRESORERIE DE CLOTURE		7 647	8 509
dont trésorerie et équivalent de trésorerie		7 647	8 509
dont découverts bancaires		0	0

Variation des capitaux propres consolidés

en €	Nombre d'actions	Capital	Résultat non distribué	Part du groupe	Part hors groupe	Capitaux propres
Capitaux Propres IFRS au 31/12/2013	2 541 490	5 082 980	15 634 621	20 717 601	816 327	21 533 928
Dividendes versés			-584 542	-584 542	-121 337	-705 879
Résultat net de l'exercice 2014			3 934 485	3 934 485	199 606	4 134 091
Autres éléments du résultat global			34 786	34 786	7 366	42 152
Rachat de minoritaires			-37 000	-37 000	-80 000	-117 000
Capitaux Propres IFRS au 31/12/2014	2 541 490	5 082 980	18 982 350	24 065 330	821 962	24 887 292
Dividendes versés			-584 542	-584 542	-153 322	-737 864
Résultat net de l'exercice 2015			6 173 995	6 173 995	97 037	6 271 032
Autres éléments du résultat global			295 966	295 966	44 947	340 913
Capitaux Propres IFRS au 31/12/2015	2 541 490	5 082 980	24 867 769	29 950 749	810 624	30 761 373

La totalité du capital social a été souscrit et libéré. Le montant nominal d'une action s'élève à 2€.

Les réserves consolidées au 31 décembre 2015 se décomposent comme suit :

Réserve légale	508 K€
Autres réserves et résultats cumulés	18 186 K€

En 2015, le Groupe a versé un dividende de 0,23 € par action.

GROUPE DLSI

I ANNEXE

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2015 Établie selon les normes IFRS

1. Remarque liminaire

Les comptes du Groupe DLSI au 31 décembre 2015 ont été arrêtés par le Directoire le 30 mars 2016. Ces comptes ne seront définitifs qu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 24 juin 2016.

Le Groupe DLSI offre des services diversifiés dont le cœur de métier est le travail temporaire. DLSI ("la Société") est une entreprise domiciliée en France.

Nom de la société mère :	D L S I
Siège social :	Avenue Jean Eric Bousch 57600 FORBACH
Forme juridique :	S A à directoire et conseil de surveillance
SIREN :	389 486 754

La monnaie de présentation des comptes consolidés est l'euro.

Toutes les entreprises incluses dans le périmètre de consolidation ont établi leurs comptes sociaux annuels à la date du 31 décembre 2015.

2. Base de préparation des états financiers

2.1 Déclaration de conformité

Les états financiers du Groupe sont établis en conformité avec les normes "IFRS" (International Financial Reporting Standards) et les interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne. Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2015 sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2014, à l'exception de ceux relatifs à la nouvelle interprétation IFRIC 21 sur la comptabilisation des taxes et aux nouveaux amendements de normes "Améliorations Annuelles 2011-2013" applicables obligatoirement en 2015 et qui n'ont pas été appliqués par anticipation antérieurement. Ces nouveaux textes n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés. Enfin, le Groupe n'applique pas les textes suivants qui ne sont pas applicables en 2015 mais qui devraient l'être de manière obligatoire ultérieurement :

- IFRS 15 – Revenus provenant de contrats avec des clients (publié en mai 2014). Cette norme remplacera les normes IAS 18, Produits des activités ordinaires et IAS 11, Contrats de construction. Cette norme devrait être d'application obligatoire pour les exercices 2018 et suivants sous réserve de son adoption par l'Europe ;
- IFRS 9 – Instruments financiers (publiée en juillet 2014). Ce texte porte sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture. Cette norme remplacera la norme IAS 39, Instruments financiers ; elle devrait être d'application obligatoire pour les exercices 2018 et suivants sous réserve de son adoption par l'Europe ;
- Amendements IFRS 11 – Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des coentreprises (publiés en mai 2014) ;
- Amendements IAS 16 et IAS 38 – Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables (publiés en mai 2014) ;

Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats
Comptes consolidés et annexes du groupe Aéroports de Paris au 31 décembre 2015

Aéroports de Paris | 11

- Amendements Améliorations des IFRS 2012-2014 (publiés en septembre 2014) ;
- Amendements IAS 1 – Initiative concernant les informations à fournir (publiés en décembre 2014) ;
- Amendements à IAS 19 – Régimes à prestations définies, cotisations versées par les membres du personnel (publiés en novembre 2013) ;
- Amendements au titre des Améliorations Annuelles 2010-2012 (publiés en décembre 2013).

S'agissant des autres textes mentionnés ci-avant, ils ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe

3 - COMPARABILITE DES EXERCICES

3.1. FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

En 2015, dans un contexte économique en progression, le chiffre d'affaires du groupe DLSI a progressé de 5 % par rapport à 2014 ce qui démontre notre capacité d'adaptation et nous continuons à améliorer nos marges.

3.2. EVOLUTION DU PERIMETRE

En juillet 2015 le groupe a acquis 100 % du capital de la société C2A, basée à Annecy. Avec effet au 1^{er} décembre 2015 pour un montant total de K€ 2 117.

Du 1^{er} janvier au 30 novembre 2015, cette société a réalisé un chiffre d'affaires de K€ 6 541 et dégagé un résultat net de K€ 248, contribuant au chiffre d'affaires du groupe à hauteur de K€ 3 677 et au résultat du groupe à hauteur de - K€ 81 pour la période du 1^{er} juillet au 30 novembre 2015.

Conformément à la norme IFRS 3 "Regroupements d'Entreprises", le Groupe a procédé à l'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs des entreprises acquises à la date d'acquisition. Les résultats de l'exercice d'allocation du coût d'acquisition se présentent ainsi :

Entité	C2A
Date d'acquisition	01/07/2015
Immobilisations incorporelles	-
Immobilisations corporelles	34
Actifs financiers non courants	3
Actifs d'impôt différé	-
Clients et comptes rattachés	1 772
Autres créances et charges constatées d'avance	157
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 066
Emprunts et dettes financières	- 3
Fournisseurs et comptes rattachés	- 32
Autres dettes et produits constatés d'avance	- 1604
Passif d'impôt différé	-
Clientèle nette d'impôt différé	-
Juste valeur des actifs nets identifiables	1 392
Quote-part détenue dans la JV des actifs nets identifiables	1 392
Coût d'acquisition	2 052
Clientèle	- 90
IDP sur clientèle	30
Goodwill	599

4. Principes et méthodes comptables

Les états financiers sont principalement basés sur le coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés, des actifs détenus à des fins de transaction et des actifs désignés comme étant disponibles à la vente dont la comptabilisation suit le modèle de la juste valeur.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement. Les estimations effectuées concernent essentiellement la norme IAS 36 (notes 4.3.2).

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

4.1. Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles la société DLSI exerce le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif existe lorsque le groupe a le pouvoir de contrôler les politiques financières ou opérationnelles de manière à obtenir les avantages de leurs activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le groupe détient directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes et transactions intragroupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Au 31 décembre 2015, le périmètre de consolidation est constitué des sociétés suivantes :

Sociétés	Siège social		% de détention	Nature juridique	Méthode de consolidation
DLSI SA	FORBACH	Société mère	Société mère	SA	Intégration globale
DLSI Luxembourg SA	ESCH S/ALZETTE	A	100	SA	Intégration globale
DLSI GMBH	KLEINBLIEDERSTROFF	A	100	SARL	Intégration globale
PEMSA SA	LOCARNO (SUISSE)	01/07/2007	88,9	SA	Intégration globale
PEMSA VAUD SA	LAUSANNE (SUISSE)	01/07/2007	88,9	SA	Intégration globale
PEMSA GE SA	GENEVE (SUISSE)	01/07/2007	88,9	SA	Intégration globale
SELECT EMPLOI	LAUSANNE (SUISSE)	01/01/2011	88,9	SA	Intégration globale
MARINE INTERIM	FORBACH	01/02/2008	51	SAS	Intégration globale
DLSI POLSKA	GLIWICE	01/07/2008	50	SARL	Intégration globale
TERCIO	FORBACH	01/07/2011	100	SAS	Intégration globale

4.2. Date de clôture

Toutes les sociétés consolidées ont un exercice social de 12 mois et clôturent le 31 décembre.

4.3. Méthodes d'évaluation

4.3.1. Goodwill

Les goodwill résultant de regroupements d'entreprises représentent les paiements effectués par le groupe lors de l'acquisition d'une agence ou d'un groupe d'agences ou des titres d'une société exploitant une ou plusieurs agences en prévision d'avantages économiques futurs générés par des actifs qui ne peuvent pas être identifiés individuellement et comptabilisés séparément.

Jusqu'au 1^{er} janvier 2010, les goodwill étaient calculés par différence entre le coût d'acquisition, majoré des coûts directement attribuables à l'acquisition et la part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise à la date d'acquisition.

Pour les acquisitions postérieures au 1^{er} janvier 2010, les goodwill sont calculés par différence entre le coût d'acquisition, c'est-à-dire la considération transférée au vendeur, incluant la juste valeur des paiements conditionnels, et la part du groupe dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise à la date d'acquisition.

4.3.2 Dépréciations d'actifs

Les valeurs comptables des actifs du Groupe, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indicateur qu'un actif a subi une perte potentielle de valeur. S'il existe un tel indicateur, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture.

Lorsque les actifs testés ne génèrent pas de flux de trésorerie indépendants, le plus petit groupe d'actifs incluant l'actif testé qui génère des flux de trésorerie indépendants est alors testé (unité génératrice de trésorerie).

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable, la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie est déterminée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie générés par l'unité génératrice de trésorerie. Ces flux de trésorerie ont été déterminés sur les bases suivantes :

- le prévisionnel 2016, année de référence, établi par les commerciaux et validé par la direction,
- le résultat de l'agence sur les années passées pour estimer le % de rendement à venir
- une actualisation de 9,00% et une progression du chiffre d'affaires estimée pour les années suivant l'année de référence. Au-delà de 2019, le Groupe a appliqué un taux d'inflation de 1.5% aux projections de flux de trésorerie. Le taux d'actualisation correspond à : (coût des fonds propres soit 9.45 % x part des fonds propres soit 90 %) + (coût de la dette après impôt soit 3.85 % x part de la dette soit 10 %). Le coût des fonds propres correspond au taux d'intérêt de l'OAT à 10 ans, auquel s'ajoute une prime de marché actions et une prime de risque spécifique

Les tests de perte de valeur sont effectués au niveau de chaque unité génératrice de trésorerie. Ces dernières ont été alignées sur les agences ou des regroupements d'agences par zone géographique.

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

Les tests de dépréciation réalisés à fin 2015 intègrent une hypothèse d'augmentation de l'activité globale en 2016 de l'ordre de 3.4 %.

Sur la base des tests de dépréciation effectués à fin 2015, aucune unité génératrice de trésorerie ne nécessite de dépréciation de ses actifs. Le CICE est intégré à hauteur de 100 % du crédit d'impôt estimé, soit 6 % en 2016 et les années à venir, en considérant que le dispositif sera maintenu au-delà de la période des prévisions détaillées. Une augmentation de 0.5% du taux d'actualisation ne nécessiterait pas de comptabiliser une dépréciation.

4.3.3. Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont enregistrés à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition augmenté des coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue. Un amortissement est constaté sur les logiciels selon le mode linéaire et sur une durée n'excédant pas 3 ans.

Les immobilisations incorporelles comprennent également la clientèle acquise, amortie selon le mode linéaire et sur une durée n'excédant pas 7 ans.

En 2010, le nom commercial « EXESS INTERIM » a été reconnu pour 2 M€ dans le cadre de l'acquisition de cette entreprise, cette marque est amortie linéairement sur une période de 8 années.

4.3.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à l'actif du bilan selon les principes comptables suivants :

- comptabilisation à leur valeur d'acquisition (coût d'acquisition augmenté des coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue)
- amortissement calculé selon la méthode linéaire, fondée sur la durée estimée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de façon fiable. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie d'utilité :

Agencements et aménagements..... 10 ans
Matériel de bureau et informatique.....	entre 3 ans et 5 ans
Mobilier de bureau.....	10 ans

Les coûts d'emprunt directement attribuable à un actif éligible sont comptabilisés en tant que composant du coût de l'actif.

4.3.5 Actifs financiers courants et non courants

Les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction pour leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition des actifs financiers (sauf pour la catégorie des actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat).

Les actifs financiers sont sortis du bilan dès lors que les droits à flux futurs de trésorerie ont expiré ou ont été transférés à un tiers, que le Groupe a transféré l'essentiel des risques et avantages et qu'il n'a pas conservé le contrôle de ces actifs.

A la date de comptabilisation initiale le Groupe détermine, en fonction de la finalité de l'acquisition, la classification de l'actif financier dans l'une des quatre catégories prévues par la

norme IAS 39. A fin 2015, le Groupe a des actifs financiers relevant des catégories "Actifs financiers en juste valeur par le biais du compte de résultat" et "Prêts et Créances".

4.3.5.1 Actifs financiers en juste valeur par le biais du compte de résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprend, d'une part les actifs financiers détenus à des fins de transaction, et d'autre part des actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les actifs financiers sont considérés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être revendus à court terme.

Il s'agit pour le Groupe de la trésorerie qui comprend les disponibilités. Les découverts bancaires figurent en dettes financières au passif du bilan.

Ces actifs financiers sont évalués à leur juste valeur par le biais du résultat.

4.3.5.2. Prêts et créances

Il s'agit pour le Groupe des autres actifs financiers non courants qui comprennent notamment des dépôts et cautionnements.

Ces prêts et créances sont valorisés à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale puis sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux effectif. Une dépréciation est enregistrée dès lors que la valeur recouvrable estimée est inférieure à la valeur comptable. La juste valeur correspond à la valeur nominale lorsque l'échéance de paiement n'est pas significative.

La valeur recouvrable des créances comptabilisées au coût amorti est égale à la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine (c'est-à-dire au taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale). Les créances dont l'échéance est proche ne sont pas actualisées.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Pour les créances clients, cette provision correspond à la part hors taxes de la créance qui n'est pas couverte par l'assurance-crédit.

Les créances cédées en garantie du financement reçu sont conservées à l'actif et le financement correspondant est enregistré sous la rubrique « mobilisation de créances » au sein des emprunts et dettes à court terme.

4.3.6. Trésorerie

La rubrique « trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vues, les autres placements à court terme très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les découverts bancaires figurent au passif courant en dettes financières tout comme les financements reçus dans le cadre de la mobilisation des créances.

4.3.7. Impôts différés et impôts sur les sociétés

En complément des impôts exigibles sont comptabilisés des impôts différés calculés sur les différences temporelles entre les bases fiscales et comptables des actifs et passifs.

S'ils sont débiteurs ils figurent en actif non courant, s'ils sont créditeurs ils figurent en passif non courant.

Les impôts différés actifs sont constatés s'il existe une réelle probabilité d'imputation sur les bénéfices imposables futurs. Les impôts différés comptabilisés sur les déficits reportables concernent MARINE INTERIM et s'élèvent à 98 K€ à fin 2015.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Conformément à la pratique majoritaire des autres entreprises du secteur de l'intérim, la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est présentée en impôts sur les sociétés.

4.3.8. Provisions

Des provisions sont constituées lorsqu'il existe à la date de clôture, une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé lorsqu'il est probable que le règlement devrait provoquer une sortie de ressources au bénéfice de tiers.

4.3.9. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond à la juste valeur des services vendus. Le chiffre d'affaires figure net de taxe sur la valeur ajoutée.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés.

4.3.10. Avantages au Personnel

Provisions pour indemnité de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière ont fait l'objet d'une provision calculée conformément aux préconisations de la norme IAS 19 ; il s'agit d'une méthode prospective avec calcul des droits au jour de la retraite ramené au prorata des droits acquis avec l'ancienneté au jour de la clôture. DLSI est soumis au régime à prestations définies.

Les salariés concernés par les indemnités de fin de carrière sont uniquement les cadres et employés, les intérimaires n'y ayant pas droits.

Ce calcul tient compte des paramètres financiers suivants :

- âge de départ 70 ans
- turn-over 2 %
- augmentation moyenne annuelle des salaires 2 %
- taux d'actualisation 2 %
- charges sociales 40 %
- tableau de mortalité différent pour les hommes et les femmes (TH002 et TF0002)

Les écarts actuariels sont comptabilisés pendant la période au cours de laquelle ils surviennent en autres éléments du résultat global.

Autres avantages à long terme

Le Groupe n'a pas d'obligation à long terme envers son personnel autres que les régimes de retraite.

4.3.11 Conversion des transactions en monnaies étrangères

Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle du Groupe sont convertis selon les méthodes suivantes :

- les postes du bilan sont convertis aux cours de clôture ;
- les postes du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie sont convertis aux cours moyens de l'exercice ;
- les différences de conversion sont portées directement dans les capitaux propres au sein du poste « différence de conversion ».

4.3.12 Dettes financières

Les emprunts et autres passifs porteurs d'intérêt sont initialement enregistrés pour leur juste valeur qui correspond au montant reçu, diminué des coûts de transaction directement attribuable aux emprunts concernés comme les primes et frais d'émission. Par la suite, ces emprunts sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Le taux effectif correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur comptable d'un emprunt à l'origine en actualisant ses flux futurs estimés.

De même, les dettes fournisseurs sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Les dettes financières dont l'échéance est supérieure à un an sont présentées en dettes financières non courantes. Les dettes financières dont la date de remboursement est inférieure à un an sont présentées en dettes financières courantes.

4.3.13 Information sectorielle

Le groupe n'a qu'une seule activité significative. Sur la base des critères d'IFRS 8, le groupe n'a pas identifié de secteurs opérationnels distincts.

5 – DETAIL DE L'ACTIF

5.1 Actif non courant

5.1.1 GOODWILL

(en €)	31.12.14	Augmentations	Diminutions	31.12.15
Valeur brute des GOODWILL	24 751 514	599 926	0	25 351 440
Dépréciation des GOODWILL	0	0	0	0
Valeur nette des GOODWILL	24 751 514	599 926	0	25 351 440

Les goodwill se ventilent comme suit :

en €	
Région	Valeur nette
ALSACE	477 534
ILE DE France	7 092 788
LORRAINE	761 194
LUXEMBOURG	1 126 084
NORD PAS DE CALAIS	1 541 842
NORMANDIE	2 213 384
PACA	4 700 773
PICARDIE	1 802 700
RHONES ALPES	2 535 430
SUISSE	3 099 711
TOTAL	25 351 440

5.1.2 Immobilisations incorporelles

en €		2013	Augmentation	Diminution	Variation périmètre	2014
Logiciels	Brut	505 571	197 724	36 160	0	667 135
	Amortissements	(488 068)	(46 809)	(34 407)	0	(500 470)
	Total	17 503	150 915	1 753	0	166 665
Marque	Brut	2 000 000	0	0	0	2 000 000
	Amortissements	(833 562)	(250 000)	0	0	(1 083 562)
	Total	1 166 438	(250 000)	0	0	916 438
Clientèle	Brut	1 866 000	0	0	0	1 866 000
	Amortissements	(1 519 000)	(161 000)	0	0	(1 680 000)
	Total	347 000	(161 000)	0	0	186 000
Total net		1 530 941	(260 085)	(1 753)	0	1 269 103

en €		2014	Augmentation	Diminution	Variation périmètre	2015
Logiciels	Brut	667 135	3 000	0	0	670 135
	Amortissements	(500 470)	(50 781)	0	0	(551 251)
	Total	166 665	(-47 781)	0	0	118 884
Marque	Brut	2 000 000	0	0	0	2 000 000
	Amortissements	(1 083 562)	(250 000)	0	0	(1 333 562)
	Total	916 438	(250 000)	0	0	666 438
Clientèle	Brut	1 866 000	90000	0	0	1 956 000
	Amortissements	(1 680 000)	(95000)	0	0	(1 775 000)
	Total	186 000	(5000)	0	0	181 000
Total net		1 269 103	(-302 781)	0	0	966 322

5.1.3 Immobilisations Corporelles

Autres immobilisations corporelles	2013	Augmentation	Diminution	Variation périmètre	2014
Brut	3 889 823	228 691	306 292		3 812 222
Amortissements	(3 089 350)	(289 972)	(306 292)		(3 073 030)
Immobilisation en cours	170 448	3 043	170 448		3 043
Net	970 921	(-58 238)	(170 448)	0	742 235
Autres immobilisations corporelles	2014	Augmentation	Diminution	Variation périmètre	2015
Brut	3 812 222	97 628	107 924		3 801 926
Amortissements	(3 073 030)	(122 617)	(92 693)		(3 102 954)
Immobilisation en cours	3 043	27 308	3 043		27 308
Net	742 235	2319	18274	0	726 280

5.1.4 Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants au 31 décembre 2015 se composent comme suit :

	En €
Socamett	26 984
Prêts au personnel	36 740
Dépôts et cautions	786 961
Prêts 1% constructions	142 016
	992 701

Les dépôts et cautions portent sur les baux commerciaux, ainsi que sur la garantie délivrée aux entreprises de travail temporaire au Luxembourg pour un montant de 367 k€, qui est assurée par des dépôts bancaires en tant que caution donnée au Ministère du Travail. Ces dépôts bancaires sont rémunérés au taux variable d'environ 0.30 %.

5.2. Actif courant

5.2.1 Créances

En €	Montant brut	Provisions	Montant net à fin 2015
Créances clients et comptes rattachés	43 019 855	530 755	42 489 100
Autres créances	7 126 663	48 800	7 077 863
TOTAL	50 146 518	579 555	49 566 963

En €	Montant brut	Provisions	Montant net à fin 2014
Créances clients et comptes rattachés	39 586 695	318 142	39 268 553
Autres créances	11 273 733	48 800	11 224 933
TOTAL	50 860 428	366 942	50 493 486

Les créances cédées en garantie du financement reçu sont conservées à l'actif et le financement correspondant est enregistré sous la rubrique « mobilisation de créances » (emprunts et dettes financières à court terme). Nos créances sont couvertes par des assurances crédit.

Les autres créances comprennent notamment des produits à recevoir au titre de la formation pour 285 K€, des charges comptabilisées d'avance pour 579 k€, des créances fiscales et sociales pour 4 957K€ (comprenant des créances d'impôts courant pour K€ 3 189), ainsi que 1256 k€ de débiteurs divers.

5.2.2 Actifs financiers courants

Néant au 31 décembre 2015

6. DETAIL DU PASSIF

6.1. Passifs non courants

6.1.1 Provisions non courantes

Les provisions non courantes concernent les provisions pour retraites pour un montant de 463 800 €. Voir explications données au paragraphe 4.3.10

Provisions non courantes	2014	Dotations de l'exercice	Modification taux d'actualisation	Reprises non utilisées de l'exercice	2015
Provisions pour avantages au personnel	349 838	105 008	9 526	572	463 800
Total	349 818				463 800

Provisions non courantes	2013	Dotations de l'exercice	Modification taux d'actualisation	Reprises non utilisées de l'exercice	2014
Provisions pour avantages au personnel	218 342	5 742	125 754		349 838
Total	218 342	5 742	125 754		349 818

6.1.2 Emprunts et dettes financières

Ce montant représente la part à plus d'un an des emprunts et dettes financières à plus d'un an à l'origine.

Les emprunts et dettes financières s'analysent ainsi à la clôture :

(en k€)	31.12.15	Part non courante	Part courante	31.12.14	Part non courante	Part courante
Emprunts bancaires	856	0	856	2 574	170	2 404
Dépôts et cautionnements reçus	0		0	0		0
Autres emprunts et dettes assimilées	2 862		2 862	8 861		8 861
Intérêts courus non échus	1		1	7		7
Concours bancaires courants (y compris mobilisations de créances)	4 464		4 464	11 733		11 733
Emprunts et dettes financières hors dérivés Instruments financiers dérivés passif						
Total Emprunts et dettes financières	8 183	0	8 183	23 175	170	23 005

L'endettement financier net tel que défini par le groupe DLSI correspond aux montants figurant au passif du bilan sous les postes emprunts et dettes financières à long terme et emprunts et dettes financières à court terme, diminués des instruments dérivés actif et de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

A fin 2014, la part préfinancée du CICE était présentée à l'actif, en autres créances pour 5 900 K€ et au passif pour compte de dettes financières pour le même montant.

A fin 2015, la part du CICE préfinancée auprès de la BPI a été compensée pour 9 711 K€.

Cet endettement financier net se présente ainsi à la clôture :

(en €)	31/12/2015	Part non courante	Part courante	31.12.14	Part non courante	Part courante
Emprunts et dettes financières	8 183	0	8 183	23 175	170	23 005
Instruments financiers dérivés actif						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 647	0	7 647	8 510	0	8 510
Endettement financier net	-536	0	-536	-14 665	170	-14 495

6.2. Passifs courants

6.2.1 Provisions d'exploitation

Les provisions d'exploitation concernent les litiges sociaux ainsi qu'avec l'URSSAF

Provision d'exploitation	2014	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées	2015
Autres provisions	544 683	287 169	85 000	0	746 852
Total	544 683	287 169	85 000	0	746 852

Provision d'exploitation	2013	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées	2014
Autres provisions	35 992	475 000	1 355	0	509 637
Total	35 992	475 000	1 355	0	509 637

Suite à un contrôle URSSAF, un redressement de 857 K€ a été notifié en 2014 dont une partie a été acceptée. Le comité amiable de l'URSSAF a partiellement accepté notre contestation pour 45 K€ début 2016, portant le litige résiduel à 632 K€. A fin 2015, la provision de 400 K€ comptabilisée en 2014 a été maintenue.

6.2.2 Autres passifs

Les autres passifs se décomposent comme suit au 31 décembre 2015 :

En €

DETTES AU 31 décembre 2015	Part courante	Part non courante	Total	Garantie	montant
Emprunts	855 511	0	855 511	voir § 9	
Mobilisation de créances	4 445 815		4 445 815	créances	11 792 891
Découverts	19 423		19 423		
Autres dettes financières	2 862 209		2 862 209		
Emprunts et dettes financières	8 182 958	0	8 182 958		
Dettes fournisseurs	2 953 826		2 953 826		
Dettes fiscales et sociales	38 668 685		38 668 685		
Autres dettes	3 816 141		3 816 141		
TOTAL	53 621 610	0	53 621 610		

La différence entre la mobilisation de créances pour K€ 4 445 et le montant des créances données en garantie pour K€ 11 793, s'explique par le fonds de Garantie pour K€ 1 177, le disponible pour K€ 4 656 et les remontées des règlements des derniers jours pour K€ 1 586.

Les autres passifs se décomposent comme suit au 31 décembre 2014 :

DETTES AU 31 décembre 2014	Part courante	Part non courante	Total	Garantie	montant
Emprunts	2 403 753	170 077	2 573 830	voir § 9	
Mobilisation de créances	11 732 565		11 732 565	créances	20 470 000
Découverts	6 505		6 505		
Autres dettes financières	8 862 642		8 862 642		
Emprunts et dettes financières	23 005 465	170 077	23 175 542		
Dettes fournisseurs	2 354 007		2 354 007		
Dettes fiscales et sociales	33 394 649		33 394 649		
Autres dettes	2 694 303		2 694 303		
TOTAL	61 448 424	170 077	61 618 501		

7. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

7.1. Chiffre d'affaires par pays

	2015	2014
	K€	K€
CA France	133 202	128 512
CA Allemagne	7 387	7 504
CA Luxembourg	5 838	7 052
CA Suisse	43 426	37 745
CA Pologne	28	83
TOTAL	189 881	180 896

7.2. Charges de personnel et ventilation des effectifs

Ventilation	31/12/2015	31/12/2014
Dirigeant	1	1
Cadres	68	65
Employés	146	142
Intérimaires	4011	3814
Effectif total	4226	4022

Le calcul des effectifs moyen est déterminé de la manière suivante :

Pour la France le nombre de salariés est égale au nombre d'heures prestées / 12 / 140 heures

Pour l'Allemagne le nombre de salariés est égale au nombre d'heures prestées / 12 / 160 heures

Pour le Luxembourg le nombre de salariés est égale au nombre d'heures prestées / 12 / 160 heures

Les charges de personnel s'élèvent à 136 122 K€ de salaires et traitements, et 32 126 K€ de charges sociales soit un montant total de 168 248 K€.

7.2.1. Imputation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'Emploi (CICE)

Le CICE de l'exercice 2015 a été imputé au crédit du compte "Charges de personnel" et au débit d'un compte "Impôts"

7.3. Autres produits et charges d'exploitation

	2015	2014
Formation	1 217 315	1 274 756
Transfert de charges	349 158	339 751
Avantages en natures	347 124	325 978
Pertes nettes sur créances	-471 146	-315 651
Autres produits/charges nets	198 649	-203 199
Total des autres produits et charges d'exploitation	1 641 100	1 421 635

Les transferts de charges incluent principalement les remboursements des salaires maintenus des intérimaires par les organismes.

7.4. Autres produits et charges financières

	2015	2014
Produits financiers divers	22 514	11 920
Total Produits financiers	22 514	11 920
Charges d'intérêts	-489 743	-521 719
Pertes de change	-210 781	0
Total Charges financières	-699 675	-521 719
Autres produits et charges financiers	722 189	533 639

7.5. Charges d'impôts

- La charge d'impôt se décompose comme suit :

	2015	2014
Impôt courant	-2 201 330	-2 136 954
Impôt différé	-91 574	250 548
TOTAL	- 2 292 904	- 1 886 406

En 2015, les impôts courants incluent la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises pour un montant de 1 782 K€ contre 1 803 K€ en 2014.

- Preuve d'impôts sur les Bénéfices 2015

(En K€)

Résultat avant impôt	8 564	
Impôt à 331/3%	2 855	
Impôts comptabilisés IFRS	2 293	
Différence		-562
<i>Analyse de la différence</i>		
Différences de taux d'imposition	-136	
Différences Permanentes	0	
Contribution sur la valeur ajoutée (CVAE)	1 782	
Effet IS de la CVAE	-594	
CICE	0	
Effet IS du CICE	-1 510	
Contrôle fiscal	0	
Taxe de 3% s/dividendes	6	
Effet IDR	0	
Autres	-110	
Total des Différences		-562

- Preuve d'impôts sur les Bénéfices 2014

(En K€)

Résultat avant impôt	6 020	
Impôt à 331/3%	2 007	
Impôts comptabilisés IFRS	1 886	
Différence		-121
<i>Analyse de la différence</i>		
Différences de taux d'imposition	-268	
Différences Permanentes	0	
Contribution sur la valeur ajoutée (CVAE)	1 803	
Effet IS de la CVAE	-601	
CICE	0	
Effet IS du CICE	-1 385	
Contrôle fiscal	176	
Taxe de 3% s/dividendes	6	
Effet IDR	44	
Autres	104	
Total des Différences		-121

Actifs et passifs d'impôts différés ventilés par catégories

Au bilan, les actifs et passifs d'impôts différés se présentent comme suit :

En K€	2015	2014
Au titre des différences temporelles déductibles		
<i>Organic</i>	59	64
<i>Participation des salariés</i>	6	0
<i>Frais d'acquisition non encore déduits</i>	0	0
<i>Deficits reportables</i>	33	273
<i>Indemnités fin de carrière</i>	127	113
<i>Provision VMP</i>	30	30
Divers	217	263
Au titre des différences temporelles imposables		
<i>Amortissement dérogatoires</i>		0
Relation clientèle	(32)	(63)
Provision déductible Pensa	(141)	(190)
<i>Divers</i>	0	0
Actifs (passifs) d'impôts différés	299	490
Impôts différés actifs	472	743
Impôts différés passifs	(173)	(253)

7.6. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

	2015	2014
Résultat en € (part du groupe)	6 173 995	3 934 485
Nombre d'actions	2 541 490	2 541 490
Résultat de base par action (en euros)	2,43	1,55
Nombre d'actions gratuites potentielles	0	0
Résultat dilué par action (en euros)	2,43	1,55

7.7. Etat du résultat global

Le résultat global est lié aux variations de change, en particulier avec le franc suisse, et au changement de taux d'actualisation des indemnités de départ à la retraite.

8. PARTIES LIEES

8.1 Rémunération des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux

Au titre des exercices clos les 31 décembre 2014 et 2015, la rémunération des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux a été la suivante :

Nom	Fonction	Années	Rémunération fixe	Rémunération variable	Jelons de présence	Avantages en nature	Régimes complémentaires de retraite	Total
Raymond DOUDOT	Président conseil de surveillance	2014			120 000	0		120 000
Laurent Lutz	Membre du Conseil de surveillance	2014	62 247		4 000	5 820		72 067
Jean-Marie NANTERN	Membre du Conseil de surveillance	2014	89 883		4 000	5 928		99 811
Thierry DOUDOT	Président du directoire	2014	117 000			5 825		122 825
Véronique LUTZ	Membre du directoire	2014	0			0		0
Total		2014	269 130		128 000	17 573		414 703

Nom	Fonction	Années	Rémunération fixe	Rémunération variable	Jelons de présence	Avantages en nature	Régimes complémentaires de retraite	Total
Raymond DOUDOT	Président conseil de surveillance	2015			120 000	0		120 000
Laurent Lutz	Membre du Conseil de surveillance	2015	62 725		4 000	5 820		72 545
Jean-Marie NANTERN	Membre du Conseil de surveillance	2015	93 235		4 000	5 928		103 163
Thierry DOUDOT	Président du directoire	2015	127 000			5 825		132 825
Total		2015	282 960		128 000	17 573		428 533

Les administrateurs et dirigeants mandataires sociaux de D.L.S.I. ne perçoivent aucune rémunération de la société RAY INTERNATIONAL S.A., actionnaire majoritaire de D.L.S.I. D.L.S.I. n'a pris aucun engagement de quelque nature que ce soit au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci. Aucune action gratuite n'est prévue pour les organes de Direction.

8.2 Relations avec les parties liées

En euros	2015	
	Produits	Charges
Ray International SA	-	40 000
Total	-	40 000

En euros	2014	
	Produits	Charges
Ray International SA	-	0
Total	-	0

A fin 2015, la dette envers Ray International s'élève à 2 862 K€ (versus 2 967 K€ à fin 2014)

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés aux prix de marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont ni garantis, ni porteurs d'intérêts et les règlements se font en trésorerie. Il n'y a pas eu de garantie fournie ou reçue pour les créances et les dettes sur les parties liées.

9. ENGAGEMENTS HORS BILAN

9.1. Engagements reçus

- Garanties d'Actif et de Passif

Pour l'acquisition des sociétés GI -V et CH -V, les précédents actionnaires (SERFIV) ont consentie des garanties d'actif et de passif. Une garantie autonome de paiement nous a été remise avec les montants suivants :

Pour GI -V : 25000 € jusqu'au 31 décembre 2015.

Pour CH -V : 25000 € jusqu'au 31 décembre 2015.

Pour l'acquisition de la société MT INTERIM, l'ancien actionnaire (Mr TORIL) a consentie des garanties d'actif passif. Une Garantie bancaire à première demande nous a été remise avec les montants suivants :

Une garantie de 200 000 € valable jusqu'au 31 décembre 2015.

Pour l'acquisition de la société C2A CONSEIL en juillet 2015, la précédente actionnaire (Madame AYEL) a consentie des garanties d'actif et de passif. Une garantie autonome de paiement nous a été remise avec les montants suivants :

- Une garantie de 300 000 € valable jusqu'au 30 juin 2016
- Une garantie de 200 000 € valable du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017
- Une garantie de 100 000 € valable du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2018

9.2. Engagements donnés

ENGAGEMENTS FINANCIERS 2015

Nantissement des fonds de commerce

Le CIC EST et la BPLC, ont nanti les fonds de commerce de nos agences provenant des fonds d'ALARYS et des fonds d'EXESS, en contrepartie du prêt de 7 250 000 €, la valeur des fonds est de 6 600 000€

Montant restant dû au 31.12.2015 : 685 500 €
Pour un montant initial de 7 250 000 €

Le Crédit agricole a nanti le fonds de commerce de DLSI, en contrepartie d'un prêt de 1 Million d'Euros, la valeur du fonds est de 1 000 000€.

Montant restant dû au 31.12.2015 : 170 010 €
Pour un montant initial de 1 000 000 €

DLSI SA s'est portée caution, sur un découvert autorisé de trésorerie à la société DLSI Luxembourg SA, au profit de la BGL BNP PARIBAS pour 100 k€.

Une banque s'est portée garante de DLSI Luxembourg à concurrence de K€ 1 370 envers le ministère du Travail et de l'Emploi luxembourgeois ainsi qu'à concurrence de K€ 9 envers un bailleur. Ces engagements bancaires sont garantis par des sûretés conférées sur les comptes de la société ouverts auprès de cette banque et présentant au 31 décembre 2015 un solde de K€ 367.

9.3 Engagement sur locations simples

Désignation	- 1 AN	+ 1 an - 5 ans	+ 5 ans
BAUX	1 430 895	1 463 036	0

Les baux concernent les locaux des agences et du siège et sont signés pour une période de 9 ans. Les engagements notés ci-dessus excluent les renouvellements et les ruptures triennales.

Au total, la charge de loyer encourue par le groupe au titre de l'exercice 2015 s'est élevé à K€ 1 431.

10. Honoraires des commissaires aux comptes

En €	Année 2015		Année 2014	
	Ernst & Young	Account Audit	Ernst & Young	Account Audit
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés - Société mère - Filiales intégrées globalement	38 000	38 000	37 500	37 500
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes - Société mère - Filiales intégrées globalement				
Total	38 000	38 000	37 500	37 500

11. Evénements postérieurs

Sur l'exercice en cours aucun événement à ce jour n'est connu, pouvant remettre en cause les résultats de l'exercice 2015 ni une dégradation de l'exercice 2016.

12. catégories d'actifs et de passifs financiers

en K€	Ventilation par catégories d'instruments financiers					
	Au 31.12.2015	Juste valeur par résultat (1)	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés de couverture
Autres actifs financiers	993			993		
Clients et comptes rattachés	42 489			42 489		
Autres créances et charges constatées d'avance	7 078			7 078		
Autres actifs financiers courants						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 647	7 847				
Total des actifs financiers	58 207	7 647		50 560		-
Emprunts et dettes financières à long terme	-				-	
Fournisseurs et comptes rattachés	2 954	-			2 954	
Autres dettes et produits constatés d'avance	42 485				42 485	
Emprunts et dettes financières à court terme	8 183	8 183			-	
Total des passifs financiers	53 622	8 183			45 439	-

(1) désignés comme tel à l'origine

en K€	Ventilation par catégories d'instruments financiers					
	Au 31.12.2014	Juste valeur par résultat (1)	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés de couverture
Autres actifs financiers	1 067			1 067		
Clients et comptes rattachés	39 268			39 268		
Autres créances et charges constatées d'avance	11 225			11 225		
Autres actifs financiers courants						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 509	8 509				
Total des actifs financiers	60 069	8 509		51 560		-
Emprunts et dettes financières à long terme	170				170	
Fournisseurs et comptes rattachés	2 354	-			2 354	
Autres dettes et produits constatés d'avance	36 089				36 089	
Emprunts et dettes financières à court terme	23 005	14 531			8 474	
Total des passifs financiers	61 618	14 531			47 087	-

(1) désignés comme tel à l'origine

La juste valeur des actifs et passifs au coût amorti n'est pas significativement différente de leur valeur comptable.

13. Gestion du risque financier

13.1 Introduction

Les principaux passifs financiers du Groupe sont constitués d'emprunts et de découverts bancaires et de dettes fiscales et sociales. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du Groupe. Le Groupe détient d'autres actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie et des dépôts à court terme qui sont générés directement par ses activités.

A ce jour, le Groupe n'a pas contracté d'instruments dérivés, tels des swaps de taux d'intérêt.

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du Groupe sont :

- le risque de crédit
- le risque de liquidité
- le risque de marché

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les états financiers consolidés.

Il incombe au Conseil de Direction de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe. La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

13.2 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

13.2.1 Clients et autres débiteurs

La politique du groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit.

Les contrats passés entre DLSI et ses clients font l'objet de garantie, une demande de couverture d'assurance-crédit est systématiquement demandée auprès de nos assureurs et uniquement après avoir obtenu un encours le personnel est mis à disposition.

De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent. Par conséquent l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Aucun client ne représentant plus de 2 % des produits du Groupe, il n'y a pas de concentration du risque de crédit. Les éléments quantitatifs concernant les créances commerciales ainsi que l'antériorité des créances courantes sont précisés en note 13.2.4.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. La principale composante de cette dépréciation correspond à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés.

13.2.2 Placements

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe (trésorerie, équivalents de trésorerie), DLSI place ses excédents de trésorerie au travers d'un placement de sicav financière au jour le jour et de manière délocalisée à savoir directement par la BPLC en temps réel. Le risque de contrepartie lié à ces placements est considéré comme marginal.

13.2.3 Garanties

La politique du Groupe est de n'accorder aucune garantie financière à des sociétés ne faisant pas partie à 100 % du Groupe.

13.2.4 Exposition au risque de crédit

A fin 2014, la part préfinancée du CICE était présentée à l'actif, en autres créances pour 5 900 K€ et au passif pour compte de dettes financières pour le même montant.

A fin 2015, la part du CICE préfinancée auprès de la BPI a été compensée pour 9 711 K€.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture est la suivante:

<i>en k€</i>	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
prêts et créances	49 567	50 493
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 647	8 509
Total des actifs financiers courants	57 214	59 002

L'antériorité des créances courantes se présente ainsi au 31 décembre 2015

<i>en k€</i>	Au 31.12.2015
Créances non échues	37 836
Créances échues et non dépréciées	11 731
- Depuis 1 à 30 jours	8 842
- Depuis 31 à 90 jours	2 791
- Depuis 91 à 180 jours	98
- Depuis 181 à 360 jours	-
- Depuis plus de 360 jours	-
Total	49 567

13.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance.

La trésorerie est suivie quotidiennement. Ayant une politique rigoureuse et journalière de notre trésorerie, les risques et tensions sont peu probables, car notre groupe a peu d'engagement hors activité normale.

<i>en k€</i>	Montant au bilan au 31.12.2015	Total des échéances contractuell es au 31.12.2015	0-1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires	856	856	856	-	-	-	-	-
Participation	-	-	-	-	-	-	-	-
comptes-courants	2 862	2 862	2 862	-	-	-	-	-
concours bancaires courants	4 465	4 465	4 465	-	-	-	-	-
Total emprunts et dettes fina	8 183	8 183	8 183	-	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattac	2 954	2 954	2 954	-	-	-	-	-
Autres dettes et produits const	42 485	42 485	42 485	-	-	-	-	-
Total	53 622	53 622	53 622	-	-	-	-	-

L'échéancier des prêts et créances se présente ainsi au 31 décembre 2015 :

en k€	Total des échéances contractuelles au 31.12.2015	0-1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations	-						
prêts	179	-	179				
Comptes courants	583	583					
Dépôts et cautionnement	814	-	814				
Clients et comptes rattachés	42 489	42 489					
Autres créances	6 493	6 493					
Total	49 975	48 982	993				

13.4 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

13.4.1 Risque de taux d'intérêt

En complément de sa capacité d'autofinancement, DLSI a recours à l'endettement pour financer son programme d'acquisitions.

Le risque de taux relatif à la dette n'est pas très significatif à ce jour. Les emprunts sont réalisés sur une période de 60 mois et les derniers emprunts se terminent le 30 juin 2016.

13.4.2 Risque de change

D'une façon générale, le Groupe est peu exposé aux risques de change

Les monnaies dans lesquelles les transactions sont essentiellement libellées sont l'euro et le CHF, ainsi que le Zloty.

D'une manière générale, nous recherchons toujours le taux de financement interbancaire le plus intéressant et dans une monnaie dont nous disposons des avoirs.

La répartition par devises des actifs financiers, nets des passifs financiers, est la suivante :

Euros : en K€ 0
 CHF : en KCHF 810

14. Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir un financement par capitaux propres important, afin de soutenir le développement futur de l'activité. Le Directoire sous le contrôle du Conseil de surveillance, veille au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires.

Le Groupe gère son capital dans l'esprit de rémunérer les actionnaires et d'assurer un équilibre raisonnable entre les capitaux propres et l'endettement financier.

L'endettement financier net tel que défini par le groupe correspond aux montants figurant au passif du bilan sous les postes emprunts et dettes financières à long terme et emprunts et dettes financières à court terme, diminués de la trésorerie.

Le ratio d'endettement net de 0,59 en 2014 est passé à 0,02 en 2015

Durant l'exercice, le Groupe n'a pas modifié sa politique en matière de gestion du capital.

Ni la société, ni ses filiales ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques.

DLSI

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés

ACCOUNTAUDIT
Immeuble Les Thiers
4, rue Piroux
54048 Nancy Cedex
S.A.S. au capital de € 103.500

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Nancy

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Europe
20, place des Halles
B.P. 80004
67081 Strasbourg Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

DLSI

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société DLSI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Les notes 4.3.1 et 4.3.2 de l'annexe exposent les modalités d'évaluation des goodwill. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues.

En outre, nous avons revu les données prévisionnelles et les hypothèses sur lesquelles la direction s'est fondée pour déterminer le montant de la valeur recouvrable et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations faites par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nancy et Strasbourg, le 15 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

ACCOUNTAUDIT



Bruno Masson

ERNST & YOUNG et Autres



Alban de Claverie